



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mai 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	Départ après la 4 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	Pouvoir de Daniel CARDE
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
43 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Départ après la 25 ^{ème} délibération Pouvoir de Robert AGUETTAZ Pouvoir de Yves MERCIER
47 VOGLANS	T BERNON Martine	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
CHINDRIEUX

DUBOUCHET-REVOL Karine
BARBIER Marie-Claire

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mai 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 28 Année : 2024
Exécutoire le : 30 MAI 2024
Publiée / Notifiée le : 30 MAI 2024
Visée le : 28 MAI 2024

ECONOMIE

Subventions à France Active Savoie Mont Blanc au titre du soutien à l'entrepreneuriat Programmation 2024

Dans le cadre de sa politique de droit commun, Grand Lac soutient, les structures intervenant dans le domaine du soutien à l'activité économique et entrepreneuriale, tels que l'Association France Active Savoie Mont Blanc.

Présentation de l'association France Active Savoie Mont Blanc :

France Active Savoie Mont Blanc est membre du réseau national France Active, reconnu d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires. Elle regroupe 41 implantations en France. Auparavant nommée Adises Active, elle est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

France Active Savoie Mont Blanc (France Active SMB) contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale, sur les 2 Savoie.

Les 4 principales missions sont les suivantes :

- Faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),
- Accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives...
- Lancement d'un incubateur de l'innovation sociale et environnemental : Idcube. Ces projets accompagnés dans la phase d'ante-crédation pour tester leur activité, viennent répondre à des besoins solidaires, sociaux et de développement durable non couverts et sont des modèles de déploiement d'entreprises vertueuses au service des territoires et de leurs habitants,
- Accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

L'association France Active Savoie Mont Blanc a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie :

- Par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,
- Par des avances remboursables à 0% d'intérêt, sans garanties (2 à 25 K€), remboursables avec ou sans différé, destinées à consolider les fonds propres,
- Par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et de sécuriser le prêt bancaire,
- Par un suivi technique post-crédation du chef d'entreprise.

Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils de financement (Réseau Entreprendre Savoie, Initiative Savoie), outils soutenus depuis 2018, par Chambéry Grand Lac Economie.

S'agissant du bilan 2023 :

Le montant des aides accordées aux TPE en 2023 sur le territoire de Grand Lac représente une somme de 472 994 €, soit 7 projets financés et 16 emplois créés (2022 : 10 projets (16 emplois) : 336 915 €). La baisse du nombre d'entreprises financées en 2023 par France Active SMB au regard de 2022 provient d'un taux important de refus de leur comité de crédit, et de la non présentation du business plan au comité (incohérence, non complet et/ou porteurs non accompagnés) et de refus bancaires.

En outre au titre de l'Economie Sociale et Solidaire et du Dispositif Local d'Accompagnement, France Active Savoie Mont Blanc a accompagné, en 2023, 3 associations et entreprises solidaires sur le territoire de Grand Lac (10 en 2022).

Enfin dans le cadre de l'incubateur ID CUBE, lors de la promotion 2023, 10 candidats savoyards ont été retenus, dont 4 porteurs du territoire Grand Lac.

En cette année 2024, France Active SMB souhaite redévelopper leurs actions d'accompagnement au TPE et autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire. A noter que le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées et financées est de 82 % soit un taux supérieur à la moyenne nationale (environ 51%).

La demande initiale, sollicitée par l'association France Active SMB pour cette année 2024, est de 10 000€.

Il est proposé de soutenir en 2024, les actions suivantes :

ORGANISME	MONTANT	OBJET	NATURE
France Active Savoie Mont Blanc	9 000€ (le montant versé en 2023 a été de 9 000€)	Maintenir et développer ses actions de soutien aux TPE engagées, associations et entreprises de l'ESS du territoire	Subvention de fonctionnement (il est proposé de mettre en place les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération).

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 6574 pour les subventions, du compte 2924.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 11 avril 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier,
- AUTORISE l'attribution des subventions à l'organisme précité pour un montant total de 9000 €.

Aix-les-Bains, le 21 mai 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 45- Présents et représentés : 48- Votants : 48- Pour : 48- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

CONVENTION FINANCIERE PARTENARIALE

Entre :

L'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC,
Association territoriale France Active,
Parc d'Activité Côte Rousse,
180 rue du Genevois,
73000 CHAMBERY

Représentée par Madame Isabelle BOURDIS, Présidente
Ci-après désignée "FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC"

Et d'autre part :

GRAND LAC,
Communauté d'Agglomération
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président
Ci-après désigné "GRAND LAC"

- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 21 mai 2024,
Vu le budget 2024 de GRAND LAC,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- 1) France Active Savoie Mont Blanc est membre du réseau national France Active, reconnue d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires.

France Active Savoie Mont Blanc est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

France Active Savoie Mont Blanc contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

Les 4 principales missions sont les suivantes :

- faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),

- accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de travail adapté, associations employeurs d'utilité sociale...
- détecter et accompagner au sein de l'incubateur ID CUBE des projets de création d'entreprises innovantes qui contribuent à la transition écologique et solidaire,
- accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Co-animation d'un dispositif d'incubation de projets d'innovation sociale, en partenariat avec la structure Innovale : IDCUBE

L'association France Active Savoie Mont Blanc a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie, projets portés par des entrepreneurs engagés :

- par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,
- par des avances remboursables à 0% ou à taux bonifié, sans garanties, remboursable avec ou sans différé, destinés à consolider les fonds propres,
- par des primes pour des publics spécifiques ou pour l'essaimage de nouvelles structures de l'ESS (Fonds de Confiance)
- par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et sécuriser le prêt bancaire,
- par un suivi technique post-crédation du chef d'entreprise.

2) Grand Lac, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre GRAND LAC et l'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association France Active Savoie Mont Blanc.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2024.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT

GRAND LAC et FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- L'Association France Active Savoie Mont Blanc s'engage à :
 - accueillir et conseiller les chefs d'entreprises présents sur le territoire de Grand Lac,
 - accueillir et conseiller les structures de l'ESS présentes sur le territoire de Grand Lac,

- associer Grand Lac aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association,
 - informer et orienter vers Grand Lac, dans le cadre du dispositif CitésLab, les porteurs d'idée et/ou de projet, soit en phase d'amorçage, soit à la recherche d'informations économiques territoriales ou de conseils,
 - citer Grand Lac parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
 - organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur le thème du financement et de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
 - communiquer à Grand Lac les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
 - initier des actions/événements sur le territoire Grand Lac, en lien avec le dispositif Citéslab,
 - informer Grand Lac de l'appel à candidature IdCube 2025 et ces modalités, afin de développer le nombre de postulants à cet incubateur,
 - inviter Grand Lac à l'assemblée générale de l'association.
- GRAND LAC s'engage à :
- désigner un correspondant pour l'association France Active Savoie Mont Blanc en charge d'animer le partenariat,
 - informer et orienter vers l'association France Active Savoie Mont Blanc, les porteurs d'idées/projet détectés et accompagnés par le dispositif Citéslab, notamment les personnes sans emploi, jeunes, quartiers prioritaires... mais également les projets de structures de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en recherche d'accompagnement et de financement.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Par délibération du 21 mai 2024, le conseil communautaire de GRAND LAC a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC à **9 000 euros** pour l'année 2024.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à Grand Lac de sa propre initiative. Dans tous les cas, Grand Lac se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés. Grand Lac pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association France Active Savoie Mont Blanc de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), Grand Lac pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association France Active Savoie Mont Blanc s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association France Active Savoie Mont Blanc s'engage à présenter à Grand Lac son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 31 décembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac sera fondée à résilier la présente convention. En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par Grand Lac si besoin.

La résiliation par Grand Lac n'entraînera, au profit de l'association France Active Savoie Mont Blanc aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association. Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions de fonctionnement non utilisées.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,
Aix-les-Bains, le 2024.

FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC

**GRAND LAC,
Communauté d'Agglomération,**

Président

Renaud BERETTI
Président

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 28 : Subventions à France Active Savoie Mont Blanc au titre du soutien à l'entrepreneuriat - Programmation 2024

Date de transmission de l'acte : 28/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2024

Numéro de l'acte : d5000 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240521-d5000-DE

Date de décision : 21/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations